



L'HEURE EST À LA MOBILISATION POUR LA HAUSSE DES SALAIRES !



**Nous demandons une augmentation générale
égalitaire de 80€ par mois pour tous les
salariés !**

Ce sont les salariés les moins payés qui sont les plus impactés par l'inflation et les augmentations des prix des produits de première nécessité, de l'électricité, du gaz etc. En décembre 2021 selon l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 2,8%. Et c'est sur ce fait que nous basons nos revendications et nos actions.

Voici nos revendications transmises à la direction :



Négociation annuelle obligatoire 2022



Monsieur le Directeur Général

*Nous vous prions de trouver ci-dessous les revendications du syndicat SUPAP-FSU dans le cadre des négociations **N.A.O** 2022 :*

- *Prime Pepa dite « Macron » de 1000 € pour l'ensemble des salarié.es.*
- *Augmentation générale de 80 € pour l'ensemble des salarié.es pour l'année 2022.*
- *Augmentation individuelle de minimum 80 € pour les salariés qui n'ont pas été augmentés depuis 5 ans.*
- *Prime d'ancienneté actuellement de 1% devient une prime égalitaire de 20 euros par mois pour tous les salarié.es y compris les cadres sur une durée de quinze ans.*
- *Ouverture de la catégorie 3.2 pour les gérants.*

- *Pour les salarié.es exerçant une activité à temps partiel ayant des enfants de moins de 12 ans, paiement du salaire à 100%.*
- *Attribution des tickets restaurants à tous les salariés **y compris les gardiens** et ceux qui souhaitent se restaurer à la cantine du siège. Date de rechargement de la carte au maximum le 5 de chaque mois.*
- *Augmentation de la prime de Télétravail avec une revalorisation immédiate de l'indemnité sur le télétravail comme admis par l'URSSAF.*
 - *10 € par mois pour un jour de télétravail par semaine*
 - *20 € par mois pour deux jours de télétravail par semaine*
 - *30 € pour trois jours de télétravail par semaine**Cette allocation forfaitaire versée bénéficie d'une exonération de cotisation et de contributions sociales.*
- *Verser une indemnité de 50€ par jour lorsqu'un salarié administratif effectue un remplacement mutuel supérieur à 5 jours hors congés payés.*
- *Salaire minimum de 2600€ brut pour les salariés en Catégorie 3.1*
- *Salaire minimum de 2200€ brut pour les salariés en catégorie 2.2 administratifs et Régie*
- *Salaire minimum de 2000€ brut pour les salariés en catégorie 2.1*
- *Salaire minimum de 1800€ brut pour les salariés en catégorie 1.2*
- *Salaire minimum de 1700€ brut pour les salariés en catégorie 1.1*
- *Régularisation en catégorie 1.2 avec augmentation de salaire des gardien.nes en 1.1 et qui exercent réellement les tâches des gardiens en 1.2 (états des lieux entrants + BC etc.)*
- *Régularisation en catégorie 2.1 avec augmentation de salaire des gardien.nes en 1.1 ou 1.2 et qui exercent réellement les tâches des gardiens en 2.1 (états des lieux sortants, chiffrage + bon de commande etc.)*
- *Augmentation égale entre les minimas 2.1 et 2.2*
- *Gardiens qui gèrent les parkings : Versement de 1€ par place occupée*
- *Gardiens qui gèrent + de 110 logements : versement de 1€ par logements au-delà de 110 logements.*
- *Versement d'une prime dite d'assermentation de 0,76 cts par logement avec un maximum de 125€ par mois pour les gardiens assermentés.*
- *Un vrai 13^{ème} mois pour tous les salariés.*
- *Droit de mutation prioritaire pour les salarié.es qui exercent sur un site sensible.*
- *Prime « site sensible » de 150€ par mois pour les gardien.nes*
- *Revalorisation de la prime de blanchissage de 15€*
- *Versement d'une prime de vacances au mois de juin à l'ensemble des salarié.es d'un montant de 500€.*
- *Maintien du rachat des RTT et CA*

Veillez agréer Monsieur le directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Paris le 13 janvier 2022.

Propositions de la direction lors des premières réunions sur les négociations NAO. Le premier mot qui vient à l'esprit, c'est le Mépris !

- Prime « PEPA » dite prime Macron, est une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat.

La direction propose une prime « PEPA » de 200 € pour les salariés qui bénéficient du télétravail et 500 € pour les gardiens et les ouvriers de la Régie. Les syndicats des cadres Sup ont crié aux inégalités ! Bizarrement, ces mêmes syndicats qui se plaignent des inégalités sur la prime « PEPA » proposent des augmentations générales calculées au pourcentage ce qui impliquerait des inégalités encore plus importantes que celles proposées par la direction...

Le Syndicat SUPAP-FSU a demandé une prime « PEPA » de 1000 € pour tous les salariés.

- Augmentations générales

A la suite des dénonciations répétées du syndicat SUPAP-FSU sur les inégalités relatives aux augmentations basées sur le calcul en pourcentage (défavorisant les bas salaires), la direction a créé une autre inégalité :

⇒ 1,3% d'augmentation générale pour les salariés dont le salaire mensuel est inférieur à 3.428 € brut.

⇒ 0,9% d'augmentation générale pour ceux qui ont un salaire mensuel supérieur à 3.428 € brut.

Exemple :

Pour un salaire brut cat 1.2 (gardien) de	1.650 € x 1,3% = 21,45€
pour un salaire brut cat 2.2 (sec d'accueil) de	1.800 € x 1,3% = 23,40€
Pour un salaire brut cat 3.2 (cadre moyen) de	3.427 € x 1,3% = 44,55€
Pour un salaire brut cat 3.2 (cadre moyen) de	3.429 € x 0,9% = 30,86€
Pour un salaire brut cat 4 de	6.000 € x 0,9% = 54,00€
pour un salaire cadre sup de	10.000 € x 0,9% = 90,00€

Conclusion pour la direction : Un salarié peu payé doit être peu augmenté !!

➤ **Augmentations individuelles**

0,4% pour les augmentations individuelles, une enveloppe d'environ 364.000€. Ces dernières sont attribuées à la tête du client et en fonction du montant du salaire.

En 2021, les augmentations sur les bas salaires étaient plafonnées à 40 € comme c'était le cas pour le passage des gardiens de la cat 1.2 à la cat 2.1. Dès lors que cela concerne le club des hauts salaires, elles dépassent les 1000 € !!!

Nous attendons les nouvelles propositions de la direction. Nous vous tiendrons informés.

Pour toute question, vos représentants SUPAP-FSU sont à votre disposition

Madame	Sylvie	ALVES VARELA BRITO	Elue CSE	07 86 00 19 72
Madame	Nérimène	BEN FODDA	Déleguée Syndicale (DS)	06 07 49 37 57
Monsieur	Alain	BENKRIM	Délegué Syndical (DS)	06 07 88 58 81
Madame	Francesca	GUIDOUZ	Elue CSE	06 40 70 78 15
Madame	Ludivine	GENTY	Elue CSE	06 30 04 65 97
Monsieur	Jérôme	HANY	Elu CSE + CSST	06 32 08 95 22
Monsieur	Mohammed	HELLAL	Elu CSE + CSST	06 07 88 24 54
Monsieur	Ernesto	HILLCOAT	Représentant Syndical (RS)	07 86 87 10 23
Monsieur	Marwan	JAROUDI	Elu CSE	06 48 36 65 78
Madame	Nawale	LAO	Déleguée Syndicale (DS)	06 13 52 31 08
Monsieur	Ahamada	MFOIHAYA	Elu CSE	06 87 65 91 00
Madame	Myriam	ZIGONI	Elue CSE	06 32 10 20 66

Rejoignez-nous et soutenez-nous pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés.

Libres, Solidaires et Combatifs, c'est la devise du SUPAP-FSU. Penser juste et parler vrai, notre manière d'être : c'est comme ça et cela le restera !!!

